

Note Menelik Daenv Telehouse — Pennes Mirabeau

Analyse de recevabilité

LE LUNDI 2 JUIN 2025

Bassin versant	Bassin versant de la Cadière
-----------------------	------------------------------

Cours d'eau	Cadière et affluents
--------------------	----------------------

Commune	Les Pennes Mirabeau
----------------	---------------------

Source de l'action	Sollicitation de Menelik par la DREAL
---------------------------	---------------------------------------

Contacts

DREAL

GARDE Philippe - DREAL PACA/UD 13/Subdivision Marseille
philippe.garde@developpement-durable.gouv.fr

Menelik

BRACHET Florence - Responsable du pôle inondation et ruissellement
florence.brachet@menelik-epage.fr

CHAMBARD Charlotte – Chargée de mission Pôle politique de l'eau
charlotte.chambard@menelik-epage.fr

Volets techniques Menelik

Volets techniques secondaires

1. Contexte

La société TELEHOUSE a adressé une demande d'autorisation environnementale pour exploiter un datacenter au titre des installations classées pour la protection de l'environnement sur le territoire de la commune des Pennes Mirabeau.

La DREAL sollicite Menelik dans le cadre de l'analyse de recevabilité pour apprécier la régularité du dossier et le développement suffisant des pièces réglementairement exigées, pour permettre à l'ensemble des parties prenantes d'apprécier au cours de la procédure les caractéristiques du projet sur son site et dans son environnement).

2. Contribution

Contexte réglementaire :

- Rubriques IOTA concernées
 - 2.1.5.0 Rejets eaux pluviales (autorisation)
 - 1.1.1.0 Forage prélèvement non domestique (déclaration)
- Installation classé ICPE
- SDAGE Rhône-Méditerranée-Corse

Synthèse des volets traités en lien avec la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations :

Volet	Traité dans le dossier	Complétude des informations	Commentaire
Inondation	Oui	Oui	Pas de PPRi Hors zones d'aléa
Axes de ruissellement	Non traité		Non concerné par la cartographie ruissellement de l'étude Artélia
Zones humides	Oui	Oui	Etude réalisée et présente au dossier
Eaux souterraines	Oui	Partielle*	Résultats de 3 premiers mois d'étude piézométrique seulement
Cours d'eau	Oui	Oui	/
Gestion des eaux pluviales	Oui	Oui	Détail du dimensionnement, traitement et ouvrages présents au dossier
Franchissement de cours d'eau (raccordement RTE)	Oui	Oui	Pas de modification du lit mineur car passage au droit d'un ouvrage du réseau viaire ou en encorbellement sur un pont et en tube porté

*Le suivi piézométrique est en cours pour vérifier l'absence d'interférence entre les ouvrages enterrés et s'assurer d'une distance de 1m minimum entre le radier de l'ouvrage et le toit de la nappe. Pour l'instant les mesures montrent une nappe à 16m de profondeur. Ce point reste à vérifier une fois l'étude terminée.